

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le jeudi 20 juin 2019, 9 h 00.

L'avis de convocation de cette séance a dûment été signifié aux membres du conseil le 17 juin 2019, conformément aux dispositions de l'article 153, 2<sup>e</sup> alinéa, du Code municipal du Québec (*L.R.Q., chapitre C-27.1*).

Présents :

- M. François Quenneville, maire
- M. Sylvain De Beaumont, conseiller district 1
- M. Gilles Côté, conseiller district 2
- M. Michel Robidoux, conseiller district 3
- M<sup>me</sup> Diana Shannon, conseillère 4
- M<sup>me</sup> Michelle Joly, conseillère district 5
- M. Sylvain Lévesque, conseiller district 6

Sont également présents :

- M<sup>e</sup> Joanne Loyer, directrice du Service du greffe
- M<sup>me</sup> Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière
- M. Miguel Brazeau, directeur général adjoint et du Service des finances

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Adoption de l'ordre du jour
4. CCU – Demande de dérogation mineure – Lot 4 935 801 – 1070, chemin du Domaine des Chutes – District 6
5. Octroi de contrat – CIMA+ – Offre de service professionnels pour la réalisation plans et devis, estimation et la surveillance des travaux de réparation temporaires – Barrage du lac d'Argent (X0004268)
6. Modification à la résolution 2019-230
7. Période de questions
8. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

ATTENDU QU' il est déclaré par Me Joanne Loyer, directrice du Service du greffe, que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire dont il est fait lecture, a dûment été signifié à chaque membre du conseil municipal le 17 juin 2019 dans le délai prescrit, conformément aux articles 152 et 153, 2<sup>e</sup> alinéa, du Code municipal du Québec (*L.R.Q., chapitre C-27.1*).

POUR CE MOTIF

La séance extraordinaire étant déclarée régulièrement convoquée, le maire, François Quenneville, procède à son ouverture à 09 h 00.

2. Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

3. Adoption de l'ordre du jour

2019-248

Il est proposé par Gilles Côté appuyé par Sylvain Lévesque et résolu unanimement par tous les membres du conseil présents que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que modifié par l'ajout du point 6.

4. CCU – Demande de dérogation mineure – Lot 4 935 801 – 1070, chemin du Domaine des Chutes – District 6f

ATTENDU QUE le comité a reçu une demande de dérogation mineure du propriétaire du lot 4 935 801, situé au 1070, chemin du Domaine-des-Chutes, concernant la possibilité de permettre que la marge avant du garage détaché soit de 3,11 mètres plutôt que 7,5 mètres, et finalement, permettre que la marge latérale soit de 0,96 mètre plutôt que 1,2 mètre.

ATTENDU QU' une dérogation mineure peut être accordée selon les conditions générales suivantes :

- i) elle cause un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande;
- ii) elle respecte les grandes orientations du plan d'urbanisme et de la réglementation en vigueur;
- iii) elle ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins;
- iv) elle doit être utilisée dans un cas isolé ne pouvant se présenter en série;
- v) elle doit être utilisée dans un cas où il est impossible de modifier le projet afin de le rendre conforme aux règlements en vigueur;
- vi) elle n'est pas un moyen de légaliser une erreur faite délibérément, par mauvaise volonté ou autre moyen illégal;

ATTENDU QUE le dossier de citoyen fait référence à une construction apparente qui date de 1970 et qu'aucun permis n'a été trouvé relativement à sa construction.

ATTENDU QUE le terrain a été acheté en 1967 et que le bâtiment pourrait être construit entre 1967 et 1970;

ATTENDU QUE le premier règlement de la Municipalité de Chertsey date de 1969;

ATTENDU QUE les travaux de construction du garage détaché ont été réalisés selon toute vraisemblance de toute bonne foi et selon le propriétaire avant l'entrée en vigueur de nos premiers règlement d'urbanisme;

ATTENDU QUE la construction ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins;

POUR CES MOTIFS

2019-249

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M<sup>me</sup> Diana Shannon et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Chertsey formulée lors de son assemblée extraordinaire du 4 juin 2019 et d'accepter la demande de dérogation mineure du propriétaire du lot 4 935 801 du Cadastre du Québec, situé au 1070, chemin du Domaine-des-Chutes, soit de permettre que la marge avant du garage détaché puisse être de 3,11 mètres plutôt que 7,5 mètres et que la marge latérale du garage détaché puisse être de 0,96 mètre plutôt que 1,2 mètre.

5. Octroi de contrat – CIMA + – Offre de services professionnels pour la réalisation de plans et devis, l'estimation et la surveillance des travaux de réparation temporaires – barrage du lac d'Argent (X0004268)

2019-250

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement par les conseillers présents d'octroyer à CIMA+ un contrat pour

2019-06-20

services professionnels, pour procéder à la réalisation de plans et de devis, d'estimation des coûts des travaux et de la surveillance des travaux relatifs à la réparation temporaire de l'affaissement survenu au droit de la conduite d'évacuation du barrage du lac d'Argent barrage (numéro X0004268) au coût de 6 837,00 \$ (plus taxes applicables) selon les termes et conditions contenus à l'offre de service en date du 14 juin 2019.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité – Taxe environnement.

6. Modification à la résolution 2019-230

2019-251

Il est proposé par Michelle Joly, appuyée par Sylvain Lévesque et résolu unanimement de modifier la résolution 2010-230, en reportant la date de la consultation publique sur le Projet de règlement modifiant le règlement de zonage 424–2011, du 27 juin 2019 à 19 h 00 au 11 juillet 2019, à 19 h 00.

7. Période de questions

Aucun citoyen ne s'est présenté pour assister à cette séance.

8. Levée de la séance

2019-252

Il est proposé par Gilles Côté, appuyé par Michelle Joly et résolu unanimement par les conseillers présents que la séance soit levée à 09 h 15.

\_\_\_\_\_  
Directrice du Service du greffe

\_\_\_\_\_  
Maire